

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, les dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Boucher, Gille, Hédin, Maron, Ferdoelle, Renard, Beeuwsaert, Péron, MMES Bellu, Parmentier, Triboullet

ABSENTS : M. Maugez (pouvoir à M. Daniel), Mme Dewulf (pouvoir à Mme Bellu),
Mme Bellay

Monsieur Renard est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 2.2021

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 29 Janvier 2021. Le compte rendu de la séance du 29 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, le Conseil Municipal donne son accord.

Début de séance à 20h30.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE :

La Communauté de Communes Thelloise a sollicité son adhésion au SE60. Le comité syndical, lors de sa réunion du 16 février, a délibéré pour accepter cette adhésion qui nécessite une modification statutaire (extension du périmètre). Conformément au CGCT, l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du syndicat doit être obtenu. Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur cette adhésion même si la Commune de Hanvoile n'est pas membre de la Communauté de Communes Thelloise dans un délai de 3 mois, afin que Mme La Préfète puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations permettant de prendre un arrêté modificatif des statuts.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

REMBOURSEMENTS DES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS ET REPAS POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Vu l'ouverture de la bibliothèque, il y a eu lieu de faire des formations liées à la gestion de celle-ci. Après présentation des justificatifs, et en appliquant les barèmes, le Conseil Municipal décide de rembourser tous les frais de formations liés à la gestion de la bibliothèque.

VALIDATION DES DEVIS GRAVILLONNAGE 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis reçus en Mairie concernant le gravillonnage 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide de valider les devis de gravillonnage suivants : La salle des fêtes, la Rue des Lilas et impasse des Lilas.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente le compte administratif pour l'année 2020. M. PERON, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2020 du budget M49.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses : - 37 040,00€

Recettes : + 48 794,83€

Résultat 2020 : + 11 754,83€

Report du résultat N-1 : + 56 182,94€

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2020 de : + 67 937,77€

Section d'investissement

Dépenses : - 14 829,11€

Recettes : + 40 617,00€

Résultat 2020 : + 25 787,89€

Report du résultat N-1 : + 195 440,79€

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2020 de : + 221 228,68€

Soit un résultat de clôture total de 289 166,45 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement, M. Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 ASSAINISSEMENT :

Le compte de gestion 2020 assainissement établi par le receveur municipal étant en accord avec le Compte Administratif, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT EN 2021 ASSAINISSEMENT :

Vu le compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en fonctionnement la somme de 67 937,77€ au compte recette 002 et en investissement la somme de 221 228,68€ au compte recette 001.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2020. Monsieur PERON, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2020 du budget M14.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses : - 341 412,33€

Recettes : + 491 603,58€

Résultat 2020 : + 150 191,25€

Report du résultat N-1 : + 463 672,39€

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2020 de : + 613 863,64€

Section d'investissement

Dépenses :	- 88 216,47€
Recettes :	+ 124 057,11€

Résultat 2020 :	+ 35 840,64€
Report du résultat N-1 :	- 64 515,91€

Soit un déficit d'investissement au 31 Décembre 2020 de : 28 675,27€

Soit un résultat de clôture de 585 188,37 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget Commune, M. Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE :

Le compte de gestion 2020 commune, établi par le receveur municipal, étant en accord avec le Compte Administratif, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT EN 2021 COMMUNE :

Vu le compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en fonctionnement la somme de **365 476,64€** au compte recettes 002 et en investissement la somme de **28 675,27 €** au compte dépenses 001.

RENOUVELLEMENT DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION INCENDIE :

Suite à la délibération du SIEAB en date du 3 Mars 2021, demandant aux collectivités de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2021, on relève une dépense de 3 909,00 € pour la commune de Hanvoile. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude du SE60 concernant l'éclairage public est en cours dans le cadre des économies d'énergie.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion avant-projet concernant les travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Le montant des travaux estimés s'élève à 270 000 € HT pour la rénovation du réseau et de 810 000 € HT pour le remplacement de la station actuelle. Nous pouvons espérer une subvention de 40 % de l'agence de l'eau et 10 % du Département sur le montant HT. Les travaux pourraient débuter au 2^{ème} trimestre 2022.

Monsieur le Maire informe que les travaux de la réfection de la Rue de Villebray sont terminés, le gravillonnage de la partie hors agglomération reste à faire. Des réserves ont été émises sur certains points.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les accessoires défectueux de l'aire de jeux sont en commande et seront remplacés en même temps que la remise en état du sol.

Monsieur le Maire s'interroge quant à prévoir la fête patronale au vu des conditions sanitaires actuelles, il semble que cet événement ne pourra pas encore avoir lieu cette année.

Madame Bellu informe le Conseil Municipal qu'une journée « Village Estival », organisée par le Département, est prévue le 21 juillet 2021 dans le Parc Municipal Thierry Maugez. Une réunion d'information avec les organisateurs et des associations souhaitant y participer est prévue prochainement.

Madame Bellu présente au Conseil Municipal le panneau enseigne de la Bibliothèque Municipale.

Madame Bellu informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune www.commune-hanvoile.fr est en ligne.

Monsieur Hédin s'étonne de n'avoir vu passer aucun agent recenseur sur la Commune. Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des contraintes sanitaires, le recensement 2021 a été annulé par l'INSEE et reporté en 2022.

Madame Tribouillet expose avoir eu des demandes concernant une éventuelle installation d'un dépôt de pain ou distributeur au sein de la Commune. Monsieur le Maire répond qu'il s'était déjà renseigné pour ce projet mais que les coûts pour un distributeur restaient trop élevés. Monsieur le Maire rappelle que la boulangerie de Savignies passe chaque jour (sauf le dimanche) pour ceux qui le souhaitent, et qu'il est possible de laisser un sac à pain afin que la boulangère puisse le déposer.

Monsieur Maron souhaite que l'on prenne contact avec le Département afin que les archives de la Commune non publiées nous soient restituées. Monsieur le Maire prendra contact avec les archives départementales.

Monsieur Maron expose qu'il serait peut-être judicieux de supprimer les priorités à droite dans la grande rue. Monsieur le Maire répond que cette solution ne semble pas la plus adaptée à la situation, et que malgré tout, ces priorités favorisent le ralentissement des véhicules même si c'est insuffisant pour certains inconscients. Monsieur le Maire rappelle qu'à sa demande une étude départementale a été effectuée dans la traversée du village, et leur conclusion les amènent à ne pas engager de travaux de ralentissement.

Monsieur Maron demande s'il serait possible de réaliser une étude pour fluidifier le ru en période de fortes pluies. Monsieur le Maire signale qu'un schéma directeur sur le ruissellement en coordination avec le PLUI-h est en cours. Le technicien du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (notre bassin versant) est passé en août 2020 et nous sommes en attente d'un retour de sa part.

Monsieur Beeuwsaert signale que des bennes à cartons sont prises pour cibles pour faire des départs de feux et qu'il faudrait songer à sécuriser la benne à papiers se trouvant près d'une haie.

Monsieur Ferdoelle demande à quelle fréquence sont vidées les containers à cartons. Monsieur le Maire répond qu'elles sont vidées 1 fois par semaine le mercredi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 00H10.